



Prestation suite arrêt maladie

Par **andre0859**, le **10/02/2011** à **00:09**

Bonjour, rnj'ai contracté un prêt avec assurance. Je suis tombé malade et l'assurance a payé les prestations qu'elle devait régler, jusqu'au jour où je suis passé devant un expert qui a jugé mon état de santé satisfaisant d'où perte de prestations. De profession militaire, j'ai été radié des cadres pour cause d'infirmité sans avoir atteint mon âge de retraite, d'où perte de revenu conséquent. rnQue puis je avoir comme droits et que je suis en droit d'attendre de l'assurance. rnIl faut savoir que j'étais suivi par un psychiatre militaire et un civil et que le conseil de réforme est composé de médecins militaires. rnJe vous remercie pour votre réponse et reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements. rnMr FERNANDEZ